

Séance ordinaire du 9 octobre 2018

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce neuvième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membre du conseil Isabelle Demers et Mario Fortier

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2018-06-78

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Affaires nouvelles

Dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville »

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-79

Félicitations aux membres du personnel de la Ville

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville, dont ceux de la Direction des technologies de l'information et de la Direction des infrastructures, qui se sont mérités récemment le prix *Vectora*, décerné par l'Association géomatique municipale du Québec, pour le développement d'un outil de géolocalisation des nids-de-poule, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-80

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2018-06-81

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 24 septembre 2018

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 24 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-82

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 18, 24 et 25 septembre 2018

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 18, 24 et 25 septembre 2018 est déposé.

CV-2018-06-83

Politique sur la consommation d'alcool, médicaments et autres drogues incluant le cannabis

[Document d'aide à la décision GCH-2018-060](#)

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter la *Politique sur la consommation d'alcool, médicaments et autres drogues incluant le cannabis*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2018-060.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-84

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour les périodes du 1^{er} au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août 2018

[Document d'aide à la décision GRE-2018-229-R-1](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour les périodes du 1^{er} au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août 2018, est déposé, à titre d'information.

CV-2018-06-85

Appui et participation au projet *Plan concerté d'évaluation des rôles des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d'inondation en contexte de changements climatiques et proposition de stratégie d'adaptation pour la collectivité* du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière

[Document d'aide à la décision ENV-2018-022](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'appuyer et de participer au projet *Plan concerté d'évaluation des rôles des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d'inondation en contexte de changements climatiques et proposition de stratégie d'adaptation pour la collectivité* du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière, et ce, conditionnellement à l'obtention de la subvention du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-86

Entente à intervenir avec Sogetel concernant la répartition des coûts liés aux déplacements d'installations entrepris par la Ville

[Document d'aide à la décision GEN-2018-071](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente à intervenir avec Sogetel, concernant la répartition des coûts liés au déplacement d'installations entrepris par la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GEN-2018-071, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-87

Approbation du Règlement numéro 144.1 modifiant le règlement numéro 144 de la Société de transport de Lévis
[Document d'aide à la décision INF-2018-016](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'approuver le Règlement numéro 144.1 modifiant le règlement numéro 144 de la Société de transport de Lévis, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour réaliser les études préalables à la mise en place de mesures prioritaires pour le transport collectif, conformément à la résolution 2018-140 adoptée par cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-88

Confirmation relative à l'utilisation d'une partie du lot 2 848 671 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-056](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De confirmer que la partie du lot 2 848 671 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée en annexe à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-056, n'est pas utilisée par la Ville à des fins de chemin public et qu'elle n'est pas affectée à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-89

Demandes d'aide financière pour le projet de remplacement du système de réfrigération d'un aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et engagement de la Ville
[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2018-018-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

De présenter des demandes d'aide financière pour le projet de remplacement du système de réfrigération d'un aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par le biais du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*, dans le cadre du *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling*.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers.

De désigner monsieur René Tremblay, directeur de la Vie communautaire, à

titre de personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2018-018-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-90

Modification de la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2018-020](#)

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

De modifier la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » afin de remplacer madame Nathalie Plante du siège représentant les personnes ayant un handicap, par madame Amélie Richard à ce siège.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-91

Désignation des représentantes et représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-013](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De renouveler la désignation des représentantes et représentants de l'employeur pour un mandat de trois ans de mesdames Sylvie Bourgoin, Francine Melançon, Manon Gauvreau et monsieur Marcel Rodrigue au sein du comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986).

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-92

Report du prononcé de la décision du conseil de la Ville dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-175](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De reporter au 29 octobre 2018, au cours d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville, le prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-93

Attribution du contrat pour la collecte mécanisée et le transport des déchets en bacs roulants

[Document d'aide à la décision APP-2018-134](#)

Attendu la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la collecte mécanisée et le transport des déchets en bacs roulants (appel d'offres 2018-50-60), à Sani-terre environnement inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 9 289 762,85 \$, avant TPS et TVQ, pour un contrat d'une durée de six ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-94

Dépôt des listes de certains contrats au 30 juin 2018

[Document d'aide à la décision APP-2018-116](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 juin 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 juin 2018, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2018-06-95

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (ajustement quant au périmètre d'urbanisation, aux lacs et cours d'eau, au plan de gestion des milieux naturels, au calcul de la densité dans le cas d'un usage non résidentiel, aux exigences pour une école primaire,

secondaire ou un aréna et à la délimitation de certaines aires d'affectations du territoire) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-2018-100](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet :

- de modifier la carte 5 afin d'agrandir, de manière mineure, le périmètre d'urbanisation;
- de modifier la carte 9 afin de retirer un cours d'eau qui a été détourné à la suite d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et un lac qui est artificiel selon ce ministère;
- de modifier les articles 39, 40, 41 et 42 concernant le plan de gestion des milieux naturels afin d'en retirer les passages qui traitent de son intégration dans la réglementation d'urbanisme;
- d'ajouter deux paragraphes quant au calcul des densités applicables à un usage non résidentiel;
- d'ajouter un alinéa aux articles 101 et 107 afin de préciser que le coefficient d'occupation du sol minimum prévu ne s'applique pas aux écoles primaires et secondaires;
- d'ajouter un alinéa aux articles 102 et 108 afin de préciser qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une proportion minimale de stationnement souterrain et étagé pour les écoles primaires, secondaires et les arénas;
- de modifier la carte 22 concernant les grandes affectations du territoire afin :
 - ✓ d'ajouter un secteur commercial présentement situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation périurbaine » dans l'aire d'affectation « Artère commerciale » adjacente;
 - ✓ d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation urbaine » à l'aire d'affectation « Noyau de proximité de type 1 » adjacente;
 - ✓ d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Pôle structurant » à l'aire d'affectation « Consolidation urbaine » adjacente;
 - ✓ d'ajouter un secteur situé à l'intérieure d'une aire d'affectation « Pôle structurant » à l'aire d'affectation « Récréo-écologique » adjacente;
 - ✓ de créer une nouvelle partie d'une aire d'affectation « Artère

commerciale » qui comprendra un secteur présentement localisé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation urbaine »;

- ✓ d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Rurale » dans l'aire d'affectation « Consolidation périurbaine » adjacente;
- de modifier la carte 24 afin de retirer un cours d'eau qui a été détourné à la suite d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la lutte contre les changements climatiques et trois lacs qui sont artificiels selon ce ministère.

CV-2018-06-96

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2309 à même une partie de la zone P2308, rue Saint-Narcisse, secteur Lauzon) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2018-129](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H2309 à même une partie de la zone P2308.

CV-2018-06-97

Adoption du Projet de règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (ajustement quant au périmètre d'urbanisation, aux lacs et cours d'eau, au plan de gestion des milieux naturels, au calcul de la densité dans le cas d'un usage non résidentiel, aux exigences pour une école primaire, secondaire ou un aréna et à la délimitation de certaines aires d'affectations du territoire), adoption du document prévu à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

[Document d'aide à la décision URBA-2018-100](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-100.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-98

Adoption du Projet de règlement RV-2018-18-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2309 à même une partie de la zone P2308, rue Saint-Narcisse, secteur Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-129](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement modifiant RV-2018-18-55 le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-129.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-06-99

Adoption du Règlement RV-2018-18-45 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis (règles d'après-emploi applicables aux membres du personnel)

[Document d'aide à la décision GRE-2018-221](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-45 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis a pour objet de modifier le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville, conformément à la loi, en ajoutant une disposition visant à interdire à un membre du personnel visé d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du personnel de la Ville, et ce, dans les 12 mois qui suivent la fin de son emploi ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2018-18-45 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-07-00

Adoption du Règlement RV-2018-18-53 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux

[Document d'aide à la décision POL-2018-010](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-53 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux a pour objet l'encadrement de la consommation de cannabis dans les lieux publics compte tenu de sa légalisation à des fins récréatives qui est prévue le 17 octobre 2018 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2018-18-53 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-07-01

Adoption du Règlement RV-2018-18-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage H13 Habitation collective dans la zone H0251, rue Frédéric-Back, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-162](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- d'autoriser la classe d'usage H13 Habitation collective dans la zone H0251 et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usage;
- de diminuer la marge de recul avant minimale à six mètres pour tous les usages autorisés dans la zone H0251;
- de prévoir une densité résidentielle nette minimale devant être respectée dans la zone H0251 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2018-18-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-06-00.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-07-02

Adoption du Règlement RV-2018-18-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la hauteur des bâtiments, zones M0889 et H0898, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-163](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- pour la classe d'usage « H7 Habitation trifamiliale isolée » dans les zones M0889 et H0898, d'augmenter la hauteur maximale en étage de 2 à 3 étages et de fixer à 12 mètres la hauteur maximale en mètre;
- pour la classe d'usage « H4 Habitation bifamiliale isolée » dans la zone H0898, d'augmenter la hauteur maximale en étage de 2 à 3 étages et de fixer à 12 mètres la hauteur maximale en mètre;
- pour le groupe d'usages « C1 Commerce au détail et service sans contrainte et sans entreposage extérieur » dans la zone M0889, d'augmenter la hauteur maximale en étage de 2 à 3 étages ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2018-18-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-05-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-07-03

Dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Karine Laflamme est déposé.

CV-2018-07-04

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2018-07-05

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 19 heures 34, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
